

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 16 février 2011

Retrait de l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) la réalisation et l'exploitation du pôle multi-filières de traitement de déchets de FABREGUES

La cour administrative d'appel de Marseille, dans son arrêt du 24 janvier 2011, valide le bien-fondé de l'arrêté préfectoral du 2 février 2007 ayant qualifié de PIG, la réalisation et l'exploitation du pôle multi-filières de traitement de déchets de FABREGUES, dit PIG n°1.

Les juges n'ont relevé aucune erreur de droit, aucune erreur manifeste d'appréciation quant à l'impact du projet sur l'environnement, aucun vice de procédure, susceptibles d'entacher la légalité de la décision préfectorale, confirmant ainsi sur le fond, l'intérêt général du projet.

Toutefois, l'abrogation, le 26 janvier 2011, de la délibération du 20 juillet 2010 du conseil communautaire de l'agglomération de MONTPELLIER, définissant le principe et les conditions de réalisation du projet de pôle multi-filières de traitement de déchets de FABREGUES, prive de base légale l'arrêté préfectoral que j'ai signé le 6 décembre 2010 portant qualification de PIG.

Conformément à mes engagements, malgré la régularité de la procédure confirmée par la juridiction administrative, j'ai donc été conduit à retirer l'arrêté précité eu égard aux nouvelles orientations prises par la Communauté d'agglomération de MONTPELLIER qui sera amenée à définir les filières de traitement de déchets non dangereux à mettre en place, en concertation avec les collectivités compétentes en matière de traitement des déchets, et le Département de l'Hérault, chargé de la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

Les services de l'Etat seront appelés à intervenir en qualité d'experts au titre de l'application de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur les projets proposés par les collectivités compétentes.

Claude Baland, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault